

*Denrées alimentaires—Comité*

Il faudrait instituer une étude spéciale afin de savoir s'il y aurait lieu de normaliser le contenu au poids ou si des renseignements précis sur les étiquettes suffiraient à s'assurer que les consommateurs en ont pour leur argent. Des études s'imposeraient aussi sur les écarts de prix entre les supermarchés des quartiers plus pauvres du centre-ville, où la concurrence n'existe guère, et les riches banlieues où la concurrence est vive d'habitude. Selon les renseignements disponibles, c'est à ceux qui sont le moins en mesure de les payer qu'on réclame des prix plus élevés.

On n'a guère recueilli jusqu'à maintenant d'informations sur les besoins alimentaires des personnes âgées et les prix que doivent payer celles qui vivent seules. Comme elles achètent en petites quantités, elles paient donc plus cher que les familles nombreuses qui peuvent acheter par grosses quantités. Les coûts des emballages constituent probablement le principal facteur. Il faudrait faire une étude dans ce contexte. Il y a quelques années, une commission royale entreprit une enquête sur le prix et la commercialisation des produits alimentaires dans les provinces des Prairies. Cette commission, connue sous le nom de Commission Batten, présenta son rapport en 1966. J'aimerais vous citer brièvement quelques extraits de ses recommandations car, à mon avis, elles ont trait au travail qui sera confié au comité dont nous étudions la création aujourd'hui.

• (1600)

En examinant comment les prix sont arrêtés, la Commission avait conclu que le pouvoir de hausser les prix était restreint par le degré de concentration du marché. Lorsque le marché est aux mains de seulement quelques vendeurs, ceux-ci reconnaissent leur interdépendance. Il est habituellement dans leur intérêt d'éviter de réduire les prix et de s'entendre, soit tacitement, soit explicitement, sur les prix qui leur assurent le plus de bénéfices. Je ne veux pas prévoir les conclusions de ce comité spécial mais je ne crois pas que les choses aient beaucoup changé depuis 1966. Comme je représente une circonscription où le prix des denrées alimentaires fait l'objet de grandes préoccupations à l'heure actuelle, je tiens particulièrement à ce que le comité fasse une étude très approfondie et qu'il fasse le plus de recherches possibles sur la question de la politique d'établissement des prix des grands magasins d'alimentation à succursales.

Pour aller plus loin encore, la Commission a affirmé que les vendeurs les plus importants—il est vrai que nous parlons des prairies—ont acquis assez de pouvoir pour que les prix dépassent les niveaux concurrentiels, ce qui rapporte des profits excessifs aux grands magasins à succursales. En deuxième lieu, la construction d'un nombre excessif de magasins a entraîné ce que l'on qualifie de taux inférieur d'utilisation des magasins, donc une hausse inutile du coût de la vente de l'épicerie au détail. En troisième lieu, à cause de leur position et de leur pouvoir, les magasins à succursales ont dû faire des campagnes publicitaires coûteuses qui s'annulaient d'elles-mêmes. En quatrième lieu, les supermarchés luxueux et coûteux construits afin d'éloigner les clients des autres magasins ont contribué à la hausse du prix de la distribution des denrées alimentaires. Tous ces frais, les augmentations des prix et les facteurs qui y ont mené ont porté préjudice aux intérêts du consommateur.

Puisque notre comité entreprend ses travaux, il ne faut jamais oublier que les intérêts du consommateur ordinaire qui travaille doivent l'emporter sur tout. Je crois qu'il ont le droit de savoir où en est la politique d'établisse-

ment du prix des denrées alimentaires tout comme, par exemple, le public estime qu'il a le droit de savoir ce qui se passe lors des négociations entre le gouvernement et les travailleurs des postes ou lors de tous entretiens engagés dans le cadre de négociations collectives quelles qu'elles soient.

Tout comme le travailleur ordinaire doit justifier, au moyen de mécanismes élaborés sanctionnés et établis par le gouvernement, les raisons pour lesquelles il veut une augmentation de salaire, je crois que les marchands et les détaillants qui vendent des denrées alimentaires comme d'ailleurs ceux qui vendent d'autres produits, doivent aussi être en mesure de justifier devant le public les raisons pour lesquelles ils croient nécessaire une augmentation des prix. Trop souvent, lorsqu'il y a une augmentation subite des prix, on dit au consommateur que le prix du café a augmenté la semaine dernière au Brésil, ou qu'il y a eu grève à San Francisco ou on lui donne encore une autre raison se rattachant à un événement qui a eu lieu à l'étranger et qui dépasse de beaucoup les sources de renseignements auxquels le public a accès. Le public doit donc croire le détaillant sur parole et je crois qu'à l'occasion les marchands et les détaillants ont pu ainsi exploiter le consommateur.

Ledit comité conclura, du moins je l'espère, qu'il y a nécessité de créer un organisme permanent d'étude des prix dont le mandat devrait dépasser le seul sujet des prix des denrées alimentaires, afin que le public puisse toujours connaître les faits qui influent sur les prix. Lorsque le comité aura terminé son étude, il sera bien obligé, je crois, de ne pas en venir à cette conclusion.

Je souhaite que la publicité qui entourera le travail du comité serve à comprimer les prix des denrées alimentaires pendant l'hiver. Je crois beaucoup dans la connaissance des faits de la part du public et je suis convaincu qu'un organisme permanent d'étude des prix servira en fin de compte à exposer les faits au public et à maintenir la stabilité des prix, de sorte que les hausses de salaires durement gagnées par les travailleurs du pays, hommes ou femmes, ne seront pas grignotées ou employées tout simplement à relever et à maintenir les bénéfices toujours croissants qu'exigent nos sociétés commerciales.

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et Les îles):** Monsieur l'Orateur, j'ai de vives inquiétudes et de très sérieuses réserves quant à la proposition dont la Chambre est saisie, visant à établir un comité spécial pour enquêter sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent la montée en flèche des prix. Il est vrai qu'à la longue le comité pourra présenter certaines recommandations susceptibles d'atténuer la situation, mais j'espère surtout que le comité trouvera pourquoi l'écart des prix est tellement grand entre ce que touche le producteur et le prix que paie le consommateur. Ce qui m'inquiète le plus, c'est la nécessité immédiate, celle qu'auront à envisager demain, la semaine prochaine et dans les longs mois d'un rude hiver, les centaines de milliers de Canadiens à revenu fixe. L'hiver sera en effet beaucoup plus long et plus pénible pour certains Canadiens que pour d'autres.

Le comité spécial du Sénat sur la pauvreté a affirmé que six millions de Canadiens, environ un tiers de la population du pays, vivaient en deçà du seuil ou au seuil de la pauvreté. Un célibataire, a révélé le comité, vit en deçà du seuil de la pauvreté lorsque son revenu annuel est inférieur à \$2,140. Tel était le montant en 1969. Il est intéressant de noter que tous nos citoyens âgés dont le revenu comprend uniquement la pension de vieillesse et le